

Lettre patentes
Pour la crüe du marc
d'or.

Du 19. may 1549.

Philippes par la grace
de Dieu roy de France, de
Normant & de Guyenne
maistres de nos monnoyes
Salut. Comme nous avons
ordonné de vous mande par
nos autres lettres que vous
faires faire en nos dits
monnoyes d'acier d'or &
d'argent en Carats selon
l'aine monnoie le poids et
donner pour chacun marc d'or
fin au marc de Paris crüe

de six sol. & trois deniers
Fouvois, & depuis vous
en vos amers & faux tresors
vous avez ecotiffé suffisamment
que c'en lemeilleux et moine
apreciable pour jelle ord.
et nouvel pie que pour l'ancien
ouuree les deniers d'or
pie ce vingt deux Carats
en Douman la dite crüe
jusques a l'pace de six
ou sept jours sans seulement
ce paré celui temps a vingt
un Carats et la Crüe demure
si comme en nos. Lettres
en contenu. Nous vous mandons
et Commandons que durant
les six ou sept jours demur.
vous l'ancien ouuree au
vingt deux Carats et Crüe
et j'eux payer comme d'ice
faictes ouuree au dite vingt

Item Carats et Crues en
 accomplissant l'adite ordonnance
 et Mandement de nos aultres
 ditez Lettres, ce nous Donnour
 en Mandement a nos aultres
 et aux gens les gens ce nous
 Compter a l'adite que l'adite
 Crue, ils alloient et compter
 des Maistres particuliers ce
 Norditer. et Memoires oue qui
 il appartient. Donne a la
 Celle Sarobres le dix neuvieme
 jour de may l'and grace mil
 trois cent quarante neuf ans
 Signe Par le Roy present Eugeneau
 Dupetit Cellier. P. Blanchet.